

De la *Vancouver and Lulu Island Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses embranchements.

De la *Mather Bridge and Power Company*; pour un amendement à sa charte.

De la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*; pour la prolongation du délai fixé pour la construction des parties inachevées de ses lignes ferrées, et à d'autres fins.

De la *British Columbia Southern Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses lignes et embranchements.

De la *Kootenay and Arrowhead Railway Company*; pour la prolongation du délai fixé pour l'achèvement de sa ligne ferrée.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés qui suivent:—

Bill (No 17) concernant la *British Columbia Southern Railway Company*.—M. Taylor (New-Westminster).

Bill (No 18) concernant la *Kootenay and Arrowhead Railway Company*.—M. Taylor (New-Westminster).

Bill (No 19) concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*.—M. Cash.

Bill (No 20) concernant la *Mather Bridge and Power Company*.—M. German.

Bill (No 21) concernant la *Vancouver and Lulu Island Railway Company*.—M. Smith (Nanaimo).

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

La Chambre reprend le débat sur la question.

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le Très Honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement;

Et sur l'amendement à icelle,—Que la dite motion soit modifiée en ajoutant à la fin de l'adresse à présenter à Son Excellence le Gouverneur général le paragraphe suivant:—

« Cette Chambre regrette que le discours du Trône n'indique en aucune manière que le gouvernement ait l'intention de consulter le peuple au sujet de sa politique navale et de la question générale de la contribution du Canada aux armements de l'empire.»

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots de l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants:—

« Nous désirons assurer Votre Excellence de l'attachement inaltérable du peuple canadien à la Couronne britannique, de son désir et de son intention d'accomplir toutes les justes obligations qui incombent à ce pays en qualité de l'une des nations de l'empire. Toutefois, nous croyons devoir exprimer notre regret que le discours gra-